

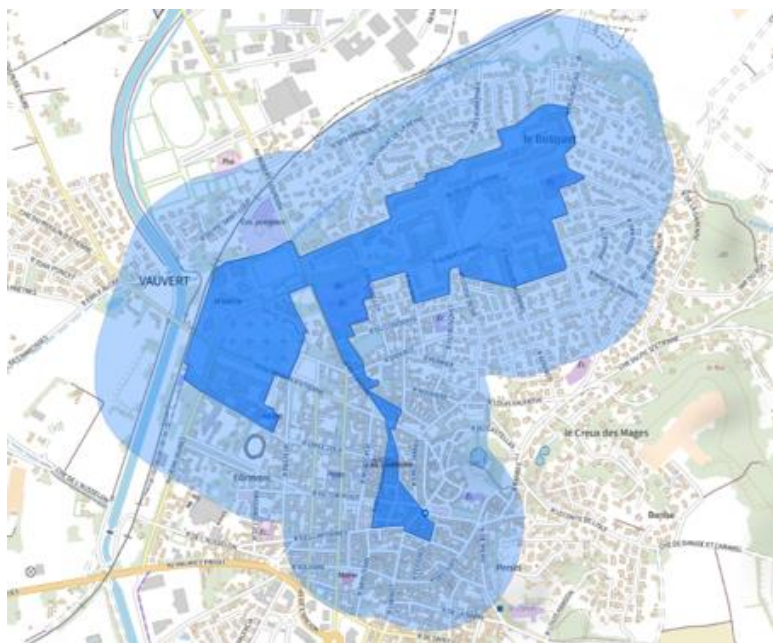
Communiqué de presse

Contrat de ville : Elargissement du périmètre

Initiée dans les années 80, la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Cette volonté se concrétise à travers des contrats engageant des moyens spécifiques de l'État, la commune, la communauté de communes (CCPC), le Département, la Région, des établissements publics et des bailleurs sur un périmètre prioritaire déterminé par l'Etat.

Appelés Contrats de Ville, ces contrats soutiennent un ensemble d'intervention en faveur de la cohésion sociale, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain. Les priorités d'intervention et les objectifs sont fixés localement par les signataires en faveur des habitants du ou des quartiers prioritaires. C'est un document qui guide les actions des différents partenaires pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du périmètre prioritaire.

Elargissement du périmètre



Jusqu'à présent, le périmètre à Vauvert concernait les Costières à savoir principalement de l'habitat social, du Languedoc, au Mireille, en passant par le Joliot Curie jusqu'au Daudet. Depuis le début de l'année 2024, l'Etat a retenu un périmètre plus grand prenant en compte désormais les indicateurs socio-économiques du cœur de ville. Le nouveau projet de Contrat de ville en cours d'écriture intégrera ainsi une partie du centre-ville au quartier politique de la ville.

La politique de la ville réunit en bleu foncé dans le même périmètre les grands ensembles des Costières en haut de la carte et le triangle du bas pour l'ajout du centre-ville au périmètre.

Le cœur historique de Vauvert qui s'est développé au Moyen-âge comprend des habitations individuelles de type maison ou appartements issus de la division de maisons. Un grand nombre de locataires occupent ces logements. La Commune de Vauvert agit au renforcement de l'action publique dans le centre ancien depuis octobre 2019, avec la mise en place du permis de louer et au travers du programme Petite Ville de demain. Un diagnostic autour de l'habitat

indigne a permis d'identifier des habitants propriétaires et locataires aux revenus modestes, et avec la COVID, les fragilités des familles résidentes dans ce quartier ont été accentuées. La prise en compte d'une partie du centre ancien dans le Contrat de ville est une action supplémentaire pour obtenir plus de moyens publics pour les habitants qui en ont le plus besoin.

“C'est une étape importante du projet de cohésion sociale renouvelé avec une partie du centre ancien et les grands ensembles réunis pour des actions communes” précise Jean Denat, maire.

Contact presse

Service communication - Julie Gallon

Tél. 04 66 73 10 73 - julie.gallon@vauvert.com